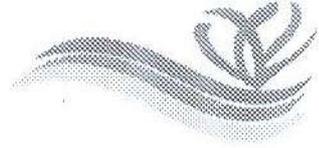
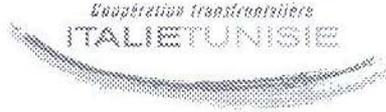


Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

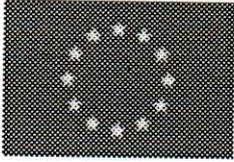


**Consultation pour la sélection d'un prestataire de service pour le projet "Méthodologies  
d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages "**

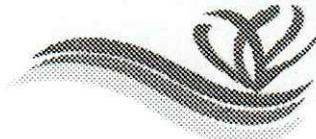
**MED Dé.Co.U.Plages IS\_3.2\_086**

**Vu le :**

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union;
- Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis;



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiés par le Programme, dans leur dernière version ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne;
- Règles nationales et lignes directrices applicables au Bénéficiaire Principal et aux Partenaires.

**Etant donné que :**

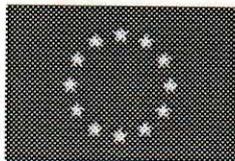
Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020 <http://www.italietunisie.eu> 2014-2020 a été publié un appel à proposition de projet standard dont la date de clôture était fixée au 15 Janvier 2018 à 14h00 (GMT+1)

La contribution totale de l'U.E pour cet appel à projets standards est de 16.000.000 euros, qui correspond à 90% du total éligible du programme

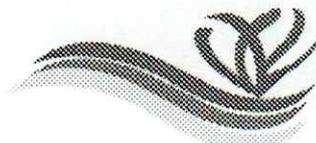
ASS.FOR.SEO. Società Consortilear.l., Consortium à Responsabilité Limitée à but non lucratif, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture de Rome sous le n. 07004150582, Siège social : Via G. A. Badoero n. 67, 00154 Rome, Siège opérationnel : Via G. Bonomo n. 4, 90139 Palerme n° de TVA : 01665701007, « Le Bénéficiaire Principal »

Le Bénéficiaire Principal en collaboration avec :

1. Comune di Favignana - Organismo di gestione dell'Area Marina Protetta Isole Egadi partenaire 1;
2. Istituto Superiore per la Protezione e Ricerca Ambientale, partenaire 2;
3. Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 3;



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

4. Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis (FST), partenaire 4. Ont soumis une proposition de projet intitulé «Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages» IS\_3.2\_086 MED Dé.Co.U.Plages dans le cadre du premier appel standard à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

La Societ  Consortilear l'ASS.FOR.SEO en qualit  de b n ficiaire du projet a sign  une convention de partenariat avec tous les partenaires du projet pour la r partition et la gestion financi re et administrative du projet :

Selon la convention de partenariat la FST doit g rer une action pour un co t total de 201.810,00 Euro dont 181.629,00 Euro financ  par l'UE qui correspond   90% du co t de l'action et que la FST doit garantir 20.181,00 euro comme cofinancement qui correspond   10% du co t de l'action.

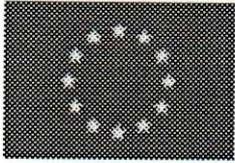
Le 27 Janvier 2020, La Societ  Consortilear l'ASS.FOR.SEO a re u la communication officielle sous le Protocole N 1614 qui indique que le contrat de subvention du projet a  t  sign  le 30/12/2019 par le Directeur de l'Autorit  de Gestion.

En ligne avec l'article 2.2 du contrat de subvention, la p riode de la mise en  uvre du projet d marre   partir du 31/12/2019, par cons quent les d penses relatives au projet sont  ligibles   partir de la m me date.

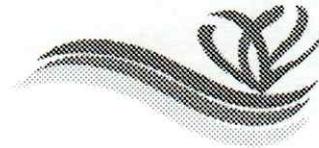
Le 05 Juillet 2022 le demandeur Principal du projet e re u une communication officielle note prot.8415 du 05/07/2022 pour l'approbation de la demande de la prolongation du projet et la nouvelle date de conclusion est le 30/06/2023

#### **Attendu**

Qu'au moment de la r daction du projet, comme pr vu dans le dossier d'appel   candidature, le partenaire FST a pr vu d'engager un prestataire de services **en mod les de gestion des**



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

**déchets plastiques (R.4.2)**, un expert pour en **modèles de gestion des déchets plastiques (R.4.3)** et un **expert impliqué dans la définition des modèles innovants(R.4.3)**.

Les frais de la prestation des services sont imputés sur la ligne budgétaire (couts des services).

## **ANNONCE**

### **Art. 1 – Objet de la consultation**

Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis (FST), partenaire 4, lance le présent avis public, afin de sélectionner un prestataire de services du projet «Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages» MED Dé.Co.U.Plages IS\_3.2\_086 dans le cadre du premier appel à proposition du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

### **Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation**

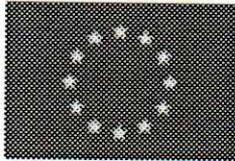
Sous la direction du Coordinateur du projet le prestataire de services, sera chargé(e) de garantir les expertises suivantes:

#### **Pour Expert modèles de gestion des déchets plastiques(R.4.2)**

Formation des PME visant à définir les modèles de gestion des biomasses de posidonie et des déchets plastique 2 séries de formation.

#### **Expert modèles de gestion des déchets plastiques (R.4.3)**

- 1- Proposition de plan d'exploitation technique et proposition de modèles innovantes pour la gestion et l'exploitation de la biomasse de posidonie échouée sur plages et des déchets plastique.
- 2- Livrable rapport de faisabilité technique et possibilité de création de chaines de valeurs à partir des idées projet proposés.



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

### **Expert impliqué dans la définition des modèles innovants(R.4.3)**

1- Identifier les bonnes pratiques dans le domaine du réemploi et/ou du recyclage des résidus de posidonie et des déchets plastiques dans des contextes pratiques pour un produit fini de cette première phase de en tenant compte des 5 catégories suivantes :

- Ramassage – Logistique et cout
- Valorisation des déchets cout /efficacité
- Réglementation
- Moyens mis en place pour respecter la réglementation
- Cycle de valorisation innovation et cout.

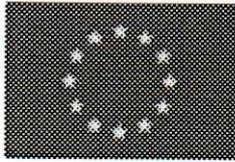
### **Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement**

La rémunération du prestataire des services dans le cadre du projet MED Dé.Co.U.Plages IS\_3.2\_086, sera imputée sur la rubrique services externes, pour l'expert expert modèles de gestion des déchets plastiques R.4.2 (3000 €), pour l'expert expert modèles de gestion des déchets plastiques R.4.3 (3000 €) et pour Expert impliqué dans la définition des modèles innovants R.4.3 (3000 €).

La rémunération totale prévue est de € 09.000,00 (Neuf mille euro) exonérés de la TVA et sera réalisé en trois tranches réparties comme suit :

- Première tranche à conclusion de l'activité de l'expert modèles de gestion des déchets plastiques achèvement des deux séries de formations et la présentation d'un rapport d'activité R.4.2 (3000 €)
- Deuxième tranche de 3000 € à conclusion de l'activité de l'expert modèles de gestion des déchets plastiques et la présentation des deux livrables prévus R.4.3;
- La troisième tranche à conclusion de l'activité de l'expert impliqué dans la définition des modèles innovants et la présentation des livrables escompté R.4.3 (3000 €).

Le taux de change à utiliser au moment de la présentation de chaque facture est la moyenne mensuelle du site inforeuro: [www.inforeuro.eu](http://www.inforeuro.eu)



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projetcofinancé par  
L'Union Européenne

#### **Art.4 - Durée de la collaboration**

La collaboration démarre à partir de la date de sélection et reste valable pour toute la durée du projet prévu pour le 30 Juin 2023.

Le calendrier de travail sera établi par le coordinateur en fonction de la nécessité des différentes expertises demandées

#### **Art.5 - Conditions**

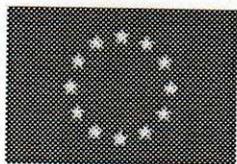
Afin de participer à cette consultation, le prestataire de services doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

##### **A. Conditions générales :**

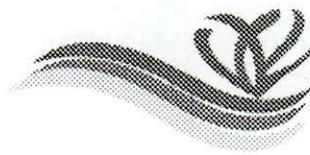
1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française (la maîtrise de la langue italienne est un atout);
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations;
4. Possession d'une patente officielle pour exercer les services ou bien une autorisation officielle du représentant légal de l'institution publique pour la prestation des services demandés

##### **B. Conditions Professionnelles :**

- 1- Titulaire d'un diplôme de thèse de doctorat en chimie ou similaire;
- 2- Une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des connaissances en analyses physico-chimiques des contaminants;
- 3- Une expérience approuvée en matière de l'échantillonnage;
- 4- Participation dans des projets de recherche en relation avec les contaminants (minimum 2 projets);
- 5- Bonne connaissance en communication et travail en équipe (expérience dans des postes de leadership minimum 5 ans);



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages

Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

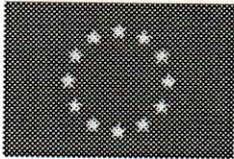
- 6- Bonne connaissance de système de management de la qualité (la norme ISO 9001 et ISO 17025 certificat à l'appui);
- 7- Mener des travaux de recherche (rédaction et publication des articles scientifique, chapitre de livre...);

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

#### Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal. Seuls les candidat(e)s qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les curricula des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants :

Critères de sélections	Score
Titulaire d'un diplôme de thèse de doctorat en chimie ou similaire	20
Une expérience dans le domaine des connaissances en analyses physico-chimiques des contaminants 10 points (2 points par ans jusqu'à un maximum de 20 points)	20
Une expérience approuvée en matière de l'échantillonnage (2 points par attestations, certificat jusqu'à un maximum de 10 points)	10
Participation dans des projets de recherche en relation avec les contaminants 10 points (02 points par projet jusqu'à un maximum de 10 points)	10
Bonne connaissance en communication et travail en équipe (expérience dans des postes de leadership minimum 5 ans) (01 point par attestation, certificat jusqu'à un maximum de 05 points)	05
Bonne connaissance approuvée du système de management de la qualité (la norme ISO 9001 et ISO 17025 certificat à l'appui) attestation, ou certificat	05
<b>Total</b>	<b>70 points</b>



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement candidats admis avec les notes relatives.

#### **Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures**

Les prestataires de services intéressés devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de la Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis, **avant 15.00 heures du 07/04/2023.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante :

Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis– Bureau d'ordre  
Adresse FST, Campus Universitaire El-Manar, 2092 El Manar Tunis, Tunisie.

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante : **«Consultation pour la sélection d'un prestataire de service pour le projet "Méthodologies d'Economie Durable pour les Déchets Côtiers Utilisables des Plages" MED Dé.Co.U.Plages IS\_3.2\_086**

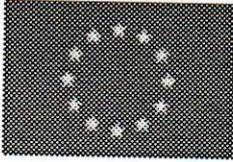
#### **A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation**

#### **Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire**

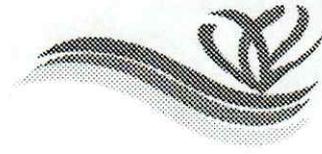
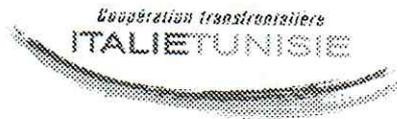
Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation);



Cofinancé par  
L'Union Européenne



MED Dé.Co.U.Plages  
Projet cofinancé par  
L'Union Européenne

2. Curriculum Vitae;
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5);
4. Copie de pièce d'identité;
5. Copie de la patente dans le cas échéant ou bien une autorisation officielle du représentant légal de l'institution publique pour la prestation des services demandés

#### Art. 9 - Mentions supplémentaires

La FST se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

**Le Doyen de la Faculté des Sciences Mathématiques,  
Physiques et Naturelles de Tunis**

*Le Doyen*  
*Noureddine AMDOUJ*  
*le 17/03/23*

